

## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

### Sommaire :

- I. *Le cadre général du budget*
  - a) *La section de fonctionnement*
  - b) *La section d'investissement*
- II. *Les exécutions 2022 et résultats de clôture*
  - a) *La section de fonctionnement*
  - b) *La section d'investissement*

### I. Cadre Général du budget :

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le compte administratif retrace les écritures réalisées par chapitre de dépense et de recette, en fonctionnement comme en investissement.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Lescheroux en explicitant les dépenses et recettes de l'exercice 2022.

#### *a) La section de fonctionnement*

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions et à la valorisation de biens communaux par la location.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts ainsi que la contribution aux organismes de regroupement : la participation au SIVOS et au Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E-communication de l'Ain.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

#### *b) La section d'investissement*

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité (acquisitions de mobilier ou matériel, de biens immobiliers, réalisation d'études et de travaux dont la voirie communale).
- en recettes : deux types de recettes coexistent :
  - les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) ;
  - les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, travaux



## **II. Les exécutions 2022 et résultats de clôture**

Pour mémoire, le budget primitif 2022 a été approuvé le 29 mars 2022 par le Conseil Municipal. Il a été établi avec la volonté :

- de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante à long terme ;
- de réduire les dépenses de fonctionnement ;
- de poursuivre des investissements sur des projets structurants (mise en accessibilité de la bibliothèque) et amélioration de son patrimoine locatif (isolation et amélioration des logements des écoles)
- de mobiliser des subventions auprès du Département, de la Région et de l'État, autant que possible.

Un emprunt d'équilibre a été inscrit en recette dans le budget prévisionnel 2022. En effet, à la date du 29 mars 2022, les incertitudes sont encore trop grandes sur des recettes attendues en cours d'année pour pouvoir les inscrire au budget prévisionnel. Il s'agit de la vente des biens légués par Mr NEVEUX (maison, parcelles constructibles et boisées).

### a) La section de fonctionnement

Pour 2022, le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 424 019.51€.

Répartition par nature :

<b>Nature des dépenses</b>	<b>En euros</b>
Charges à caractère général - entretien	123 432.21
Charges de personnel	127 460.83
Charges de gestion courante	166 864.24
Charges financières	4 492.82
Charges exceptionnelles	1 000.00
Opérations d'ordre de section à section dont amortissement	769.41
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>424 019.51</b>

Pour 2022, le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 580 329.69€.

Répartition par nature :

<b>Nature des recettes</b>	<b>En valeur (€)</b>
Remboursement charges de personnel	300.00
Produits des services et domaine	28 389.71
Impôts et taxes	259 216.41
Dotations et subventions perçues	117 785.82
Produits de gestion courante	54 169.23
Produits exceptionnels	6 817.78
Opérations d'ordre de section à section	50.00
Excédents antérieur reporté	113 600.74
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>580 329.69</b>

A la clôture de l'exercice, la section de fonctionnement présente ainsi un excédent de 156 310.18€ contre 217 004.62€ à la fin de l'exercice 2021.

b) La section d'investissement

Pour 2022, le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 781 613.14€.

Répartition par nature et/ou opération :

Nature des dépenses	En euros
Remboursement capital des emprunts	33 680.91
Dépôts et cautionnements versés	908.62
Cession tracteur	50.00
Intégration à l'inventaire terrains constructible NEVEUX	495 300.00
Programme de voirie	45 191.40
Frais de notaire antenne 4G	560.04
Bornage et déclaration préalable terrain champ chevry	4 200.00
Intégration à l'inventaire CAUE programme PLU	2 520.00
Acquisition d'un chargeur pour le tracteur	14 880.00
Imprimante et mobilier bibliothèque	3 263.97
ARI CPINI	1 389.60
Acquisition taille haie	899.10
PLU : honoraire Agence Départementale	3 510.00
Travaux bibliothèque, isolation extérieure	165 543.10
Extension jardin du souvenir et columbarium	9 716.40
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>781 613.14</b>

Pour 2022, le montant total des recettes d'investissement s'élève à 782 345.16€.

Répartition par nature :

Nature des recettes	En valeur (€)
FCTVA	10 132.00
Dépôts et cautionnements reçus	1 373.16
Taxe aménagement	2 858.59
Amortissements	469.41
	19 302.12
Excédents antérieur de fonctionnement reporté	103 403.88
Sortie d'inventaire tracteur	300.00
Solde subventions Travaux bibliothèque, isolation extérieure	74 407.00
Intégration à l'inventaire terrain constructible NEVEUX	495 300.00
Sortie d'inventaire étude CAUE	2 520.00
Emprunt	70 000.00
Subvention extension jardin du souvenir et columbarium	2 279.00
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>782 345.16</b>

A la clôture de l'exercice, la section d'investissement présente ainsi un excédent de 732.02€ contre un excédent de 19 302.12€ à la fin de l'exercice de 2021.

Fait à LESCHEROUX, le 31 mars 2023,

Le Maire,

Aimé NICOLIER



Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023



ID : 001-210102125-20230329-DB202304-BF